

LE

On s'abonne à Québec, au bureau du Journal, près l'Archevêché.

ABONNEMENT. Pour le Canada, par an, sans les frais de poste, \$1. Pour l'Angleterre, y compris les frais de poste, par an, 30 schellings.

JOURNAL DE QUÉBEC,

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

JOSEPH CAUCHON, Rédacteur en Chef. — AUGUSTE GÔTE, Gérant.

des annonces. Six lignes, 26. Au-dessus de six lignes et pas plus de dix, 34. Pour chaque ligne au-dessus, 0,1. Une remise libérale est accordée pour les annonces à long termes. (Voir la page.)

Des tables parlantes. (1)

V.

Les faits considérés aujourd'hui, comme hors de toute contestation par un grand nombre de personnes graves qui affirment les avoir vus de leurs yeux, ne se produisent pas toujours de la même manière. Parfois, la présence de certaines personnes paraît être un obstacle. D'ailleurs, les opérateurs que l'on a désignés sous le nom de médiums, parce qu'ils sont comme les intermédiaires de ces communications ou phénomènes, ne sont pas, à ce qu'il paraît, tous également propres à ces fonctions. Mais quand les phénomènes ont lieu, disent les témoins, voici comment ils se produisent. Tantôt le meuble se relève et frappe un certain nombre de coups, suivant la place qu'occupe dans l'alphabet la lettre qu'il s'agit d'exprimer; tantôt il entraîne la main du médium, lequel lui sert d'instrument passif pour décrire ou dessiner les choses que l'on désire connaître; tantôt enfin le meuble écrit tout seul, en faisant mouvoir un crayon préalablement attaché à son pied. De l'une de ces diverses manières on obtient des réponses, des indications sur l'objet demandé. Nous ne parlons ici de ces opérations que très sommairement; les détails sont assez connus par les expériences journalières qui en sont faites, pour que nous nous dispensions de les exposer.

Quant à la réalité des phénomènes attribués à ces opérations, nous ne pouvons rien affirmer par nous-même; nous ne les avons jamais vu se produire. Ce dont nous sommes certains, c'est que, d'une part, des témoins en grand nombre, parmi lesquels des hommes très-sérieux, des théologiens très-graves croient à la réalité de ces faits; c'est que, d'autre part, ces faits merveilleux ne sont pas métaphysiquement impossibles.

S'il nous était permis de former ici un vœu, peut-être serait-il désirable qu'une commission fût instituée par l'autorité ecclésiastique, afin de constater, d'une manière certaine et indubitable, que les phénomènes signalés opèrent réellement ou qu'ils n'ont d'existence que dans l'imagination de ceux qui prennent part à ces expériences comme agents ou comme témoins.

Quoi qu'il en soit, puisqu'un grand nombre de personnes sont convaincues de la réalité de ces faits merveilleux, puisqu'un plus grand nombre sont exposés chaque jour à la tentation d'en faire l'expérience, il est important d'examiner la nature et le caractère d'opérations propres à produire de tels résultats.

Nous prenons donc les faits tels qu'ils nous sont affirmés par les témoins ou les agents de ces opérations, et nous demandons quelle peut être, quelle est la véritable cause de ces phénomènes?

Le phénomène de la rotation, s'il était seul, écrit un protestant fort connu, ne me paraîtrait pas entièrement concluant. Je suis défiant, quoique je ne sois pas académicien, et j'admets qu'il soit possible qu'une impulsion mécanique soit volontairement imprimée; mais la rotation mécanique ne sert qu'à préparer d'autres phénomènes dont il est impossible de demander l'explication à une action musculaire quelconque.

Nous ne nous arrêtons pas non plus au simple mouvement des meubles, quoique ce mouvement, tel qu'on le représente quelquefois, ne nous semble pas susceptible d'être expliqué par la simple électricité humaine, ou fluide magnétique. Mais des raisons plus simples, plus péremptoires, nous découvrent dans l'ensemble des autres faits que l'on affirme, s'ils sont réels, l'intervention d'une cause intelligente.

VI.

L'auteur de l'avis aux chrétiens sur les tables tournantes énonce une idée de bon sens, un principe élémentaire de philosophie quand il dit: "On doit juger des causes par les effets, et si la logique veut que l'induction ne s'étende pas au delà des faits observés, elle exige aussi qu'elle aille jusqu'à la dernière limite des faits, qu'elle en épuise toute la portée, et, par conséquent, nous devons admettre dans les causes tout ce qui est nécessaire pour produire les effets."

La matière, on le sait, est inerte et incapable de penser et de vouloir; elle ne peut ni se remuer elle-même, ni avoir l'intelligence des choses. Or, qu'est-ce qui se produit dans la plupart des phénomènes dont il s'agit? Les tables, les guéridons ou autres meubles se meuvent dans la direction qui leur est indiquée; ils répondent par des coups distincts et qui ont une signification convenue aux questions qui leur sont faites, tantôt de vive voix, tantôt par une pensée purement mentale de l'interrogateur. Quelquefois ces meubles tracent eux-mêmes des lignes, écrivent d'une manière suivie et correcte au moyen d'un crayon dont on les a préalablement pourvus. Voilà les faits tels qu'ils nous sont affirmés par les partisans des tables parlantes.

Il faut donc qu'il y ait là un être intelligent distinct de la table et des personnes qui l'interrogent, être intelligent qui comprend le sens des mots, qui sait les choses qui lui sont demandées, qui a une science que n'ont pas les assistants, puisqu'ils leur révèlent des faits que ceux-ci bien souvent ignorent et ne vérifient qu'après coup.

On a beau donner carrière à l'imagination et multiplier les hypothèses, on ne peut, les prémisses étant données, échapper à cette conclusion. Il est certain que le bois n'entend pas, ne parle pas. Si donc, une table de bois entend ma parole et

répond à mes questions, ce n'est pas la table qui m'entend, qui me répond. Encore une fois, il faut qu'il y ait là un être intelligent. La table n'est qu'un instrument, l'agent c'est un esprit.

Cet esprit, quel est-il? Est-il bon ou mauvais? Nous répondrons à cette question dans un prochain article.

L'abbé J. COGNAT.

Nouvelles de Rome.

CONSISTOIRE DU 22 DÉCEMBRE.

Notre Saint-Père le Pape Pie IX, heureusement régnant, s'est transporté le 22 décembre, dans la matinée, de ses appartements du palais du Vatican dans la salle consistoriale, où il a tenu un consistoire public pour donner le chapeau cardinalice à S. Em. le cardinal Brunelli, créé cardinal dans le consistoire secret du 15 mars 1852, et proclamé dans celui du 7 mars de l'année courante, ainsi qu'à S. Em. le cardinal Joachim Pecci, créé et proclamé dans le consistoire secret de lundi 19 courant.

A cette fin, les deux Eminences se sont rendues d'abord à la chapelle Sixtine, où elles ont prêté le serment prescrit par les constitutions apostoliques.

Les EE. Cardinaux chefs d'Ordre et les autres personnages qui d'ordinaire assistent à cette cérémonie s'y trouvaient présents. Après le serment d'obédience, les nouveaux dignitaires ont été introduits dans la salle consistoriale par deux des Cardinaux diacones. Arrivés au trône pontifical, ils ont baissé d'abord le pied et ensuite la main au Saint-Père, qui leur a donné l'accolade. Après l'avoir reçue également de leurs collègues, ils sont allés occuper la place qui leur était désignée; enfin ils sont retournés au trône, où Sa Sainteté leur a donné le chapeau cardinalice.

Dans cette circonstance, le comte Thomas Filippini, avocat consistorial, a plaidé pour la première fois la cause de la vénérable servante de Dieu Marianna degli Angeli, de Turin, l'ordre des Carmélites déshausées.

Ensuite les éminents Cardinaux se sont rendus processionnellement à la chapelle Sixtine pour assister au chant du Te Deum, qui s'est terminé par l'oraison Super Electos, recitée par S. Em. le cardinal Macchi, doyen du Sacré-College, après quoi il s'est donné le baiser de félicitation aux nouveaux cardinaux.

Après le Consistoire public, Sa Sainteté a tenu un Consistoire secret dans lequel, selon l'usage, elle a fermé la bouche aux E. Em. cardinaux Brunelli et Pecci.

Ensuite Sa Sainteté a proposé les Eglises suivantes: L'Eglise archiepiscopale de Tarse, in partibus infidelium, pour Mgr Antonin-Xavier de Luca, transféré de l'église cathédrale d'Aversa.

L'Eglise cathédrale de Cadix, en Andalousie, pour Mgr Jean-Joseph Arbol, transféré de l'église cathédrale de Guadix.

L'Eglise cathédrale de Vich, en Catalogne, pour le R. D. Antonio Palau-y-Termens, prêtre de l'archevêché de Tarragone, chanoine magistral de cette métropole et licencié en théologie.

L'Eglise cathédrale de Palencia, en Espagne, pour le R. D. Jérôme Fernandez, prêtre du diocèse de Léon, préfet des études à la cathédrale de Valladolid, docteur en théologie.

L'Eglise cathédrale de Badajoz, l'Estramadure, pour le R. P. Fr. Emmanuel Garcia Gil, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre du diocèse de Lugo et vice-recteur du séminaire de ce diocèse.

Ensuite le Saint-Père a, selon l'usage, ouvert la bouche aux deux éminents cardinaux Brunelli et Pecci.

Enfin Sa Sainteté a donné aux nouveaux Cardinaux l'anneau cardinalice et a assigné à S. E. le cardinal Brunelli le titre presbytéral de Sainte-Cécile-in-Trastevere, et à S. E. le cardinal Pecci le titre presbytéral de Saint-Grisogono.

Sa Sainteté s'étant retirée dans ses appartements après le Consistoire secret, y a reçu en audience particulière les deux nouveaux Cardinaux. Par billet de la secrétairerie d'Etat, Sa Sainteté a daigné mettre: S. E. le cardinal Brunelli au nombre des Cardinaux qui composent les Sacrés Congrégations des Evêques et des Réguliers, du Concile, de l'Index et de l'Examen des Evêques sur les sacres canons et la théologie; S. E. le cardinal Pecci au nombre des Cardinaux qui composent les Sacrés Congrégations du Concile, des Sacrés Rites, de l'Immunité ecclésiastique et de la Discipline régulière.

RAPPORTS DES TRIBUNAUX.

(Rapporté spécialement pour le Journal de Québec.)

Cour du Banc de la Reine. TERME DE JANVIER 1854.

Sous la présidence de l'hon. Juge PANET.

LA REINE,

vs.

FRANÇOIS-XAVIER JULIEN.

Séance du 30 janvier continuée.

(M. TASCHEREAU continue d'avoir la parole.)

Le lendemain, il retourne chez Dion et parvient à pénétrer auprès de sa femme qui l'aime et qui lui tend les bras en pleurant. Il s'élançait vers elle; mais Dion s'y oppose, le repousse et l'expulse. Sombre et le cœur oppressé, il revient chez lui; puis, couragé par les larmes que lui arrache sa mère, il

se rend chez M. Larivière pour essayer de tuer son chagrin par le travail; mais le désespoir l'emporte; il retourne chez lui, il ne peut ni boire, ni manger, ni dormir, il est comme fou, et au milieu d'un accès trop violent, il saisit un mallet de bois et brise tout ce que se rencontre sous sa main, vaisselle, chaises, miroirs, etc., il déchire les robes de sa femme et rien n'est épargné par sa fureur; non, rien, pas même les petites pièces d'un meuble d'enfant, des jouets, des objets de toilette dont il avait lui-même fait présent à l'enfant d'adoption qu'il aimait; il brise tout!

Un peu calme par la violence même de cet excès, il se rend de nouveau chez son beau-père et fait de nouvelles tentatives pour voir sa femme; nouveau refus.

Le cœur de l'homme est ainsi fait que les obstacles n'ont pour l'ordinaire d'autre résultat que d'exalter davantage la persévérance des efforts déjoints, et ces efforts deviennent acharnés surtout lorsque ces obstacles sont injustes et s'opposent à la satisfaction d'un désir ardent et légitime. Julien veut donc à tout prix revoir sa femme, et il se rend le samedi chez son avocat qu'il consulte à ce sujet. Celui-ci répond qu'il faut la ravoir; Julien est ravi; mais il faut qu'il donne immédiatement dix piastres pour les frais d'émancipation d'un bref d'Habeas Corpus, et le malheureux n'a pas d'argent. Il part alors décidé à s'en procurer, et en se rendant chez M. Larivière, où il résidait depuis le mercredi de cette semaine, il vend pour 3s. un porte-crayon or de la valeur de 25s. qu'il avait rapporté de ses voyages. Ses amis s'informent du résultat de sa démarche; il répond que l'avocat lui a dit: "Vous pouvez tuer les obstacles." L'illusion s'empara de lui, il espère qu'il touchera enfin au terme de ses maux; mais l'argent!... Il ne peut s'en procurer et il retombe alors dans un état pitoyable d'où il sort quelques instants après; il se met à jouer de la flûte; puis, s'arrêtant au milieu d'un air comique, il dit à un de ses amis: "Connaissez-vous cet air? Non. Eh! bien, répondit-il, c'est l'air de la chanson que ma femme m'a chantée le jour de mes noces."

Arrive cette heure fatale, six heures sonnent! Julien se rend chez Thibault... Savait-il que Dion se trouvait là? Non, il ne pouvait pas le savoir et il s'y est rendu sans préméditation. En entrant, il aperçoit et lui dit: "Tiens, vous voilà! comment ça va-t-il? Les expressions qu'ils échangeaient sont amicales. Tout-à-coup le vertige se saisit de lui, il se précipite sur Dion, le terrasse et sort tranquillement en laissant étendu sur le plancher. Dion était mort, le parriede était consommé! et le meurtrier c'était Julien! Oui, messieurs, c'était lui; car peu importe la manière dont le coup a été frappé; l'infortuné dont la main s'est rougée du sang de son beau-père et qui attend de vous sa sentence de vie ou de mort, est, devant vous, et il m'autorise à vous dire que l'auteur du meurtre, c'est lui!

Je reprends mon récit. Vous avez remarqué sans doute qu'il a été prouvé que l'accusé était sorti tranquillement de la maison de Thibault. En sortant, il jette la parme dont il s'est servi et se rend dans un auberge tenu par M. Malheur, dans la rue Couillard, Haute-Ville. Il y prend quelques verres de boisson en compagnie de personnes de sa connaissance, et comme on lui introduit alors M. F. X. Julien, le message de la corporation, et qu'on le lui introduit comme son parent, il lui dit: "Il faudrait mieux pour vous que nous ne fussions pas parents; car je viens de déshonorer ma famille. M. Julien le trouvant très excité et ne voulant pas ajouter foi à ce que l'accusé lui racontait du meurtre qu'il venait de commettre, celui-ci lui dit: "Il est mort; je vous le répète: venez le voir avec moi." Ils partent en compagnie de M. P. Campeau et descendent à Saint-Roch, dans une voiture que l'accusé paye lui-même. Arrive à Saint-Roch, il veut suivre M. Julien dans la maison de Thibault; mais l'autre s'y oppose et s'y rend seul. Pendant qu'il attend son retour à quelque distance de la maison, le prisonnier dit au charretier qui le conduisait: "Savez-vous qui vous menez?" Non, répond le charretier.—Eh bien, je vais vous l'apprendre; vous menez un meurtrier." Le charretier refusa alors de le conduire plus loin. Il continua sa route à pied, et M. Julien, en sortant de la maison de Thibault, l'observa au moment où un groupe d'enfants le suivait en criant: le voici! Il poursuivit sa route, et M. Julien le suit jusqu'au pied de la Côte-a-Coton, dans la rue St. Valier, où il le rejoint. L'accusé se trouvait alors à quelque distance d'un groupe assez considérable de personnes dont quelques-unes tentent de s'approcher de lui. Il leur dit alors: qui de vous me prendra?—et ceux qui s'étaient avancés reculèrent et lui laissèrent un libre passage. Il continue à monter la côte avec M. Julien, lui avoue son crime, lui en raconte les détails, et ajoute: qu'on me pend si l'on veut!

Lavoie et M. Julien l'accompagnèrent jusqu'à la prison où il entre. On refuse de le recevoir, et ce n'est qu'après que deux hommes de police qui se trouvent présents, ont conféré avec le guichetier que celui-ci consent à l'écrouer.

Messieurs, si, dans cette conduite du prisonnier, vous voyez la conduite d'un meurtrier de sang-froid, vous arriverez à une conclusion à laquelle il m'a été impossible d'arriver moi-même après un examen consciencieux de tous les faits qui se rattachent à ce drame. En effet, dans les circonstances ordinaires, un meurtrier circulerait-il pour le théâtre et le moment de son crime, ceux ou trois témoins se trouvent réunis? Se désaisira-t-il de ses

armes au moment même où il avoue qu'il a tué un homme? En sortant tranquillement de la maison de Thibault, en jettant la parme dont il s'est servi, en se rendant dans un auberge tenu par M. Malheur, dans la rue Couillard, Haute-Ville, et en prenant quelques verres de boisson en compagnie de personnes de sa connaissance, et comme on lui introduit alors M. F. X. Julien, le message de la corporation, et qu'on le lui introduit comme son parent, il lui dit: "Il faudrait mieux pour vous que nous ne fussions pas parents; car je viens de déshonorer ma famille. M. Julien le trouvant très excité et ne voulant pas ajouter foi à ce que l'accusé lui racontait du meurtre qu'il venait de commettre, celui-ci lui dit: "Il est mort; je vous le répète: venez le voir avec moi." Ils partent en compagnie de M. P. Campeau et descendent à Saint-Roch, dans une voiture que l'accusé paye lui-même. Arrive à Saint-Roch, il veut suivre M. Julien dans la maison de Thibault; mais l'autre s'y oppose et s'y rend seul. Pendant qu'il attend son retour à quelque distance de la maison, le prisonnier dit au charretier qui le conduisait: "Savez-vous qui vous menez?" Non, répond le charretier.—Eh bien, je vais vous l'apprendre; vous menez un meurtrier." Le charretier refusa alors de le conduire plus loin. Il continua sa route à pied, et M. Julien, en sortant de la maison de Thibault, l'observa au moment où un groupe d'enfants le suivait en criant: le voici! Il poursuivit sa route, et M. Julien le suit jusqu'au pied de la Côte-a-Coton, dans la rue St. Valier, où il le rejoint. L'accusé se trouvait alors à quelque distance d'un groupe assez considérable de personnes dont quelques-unes tentent de s'approcher de lui. Il leur dit alors: qui de vous me prendra?—et ceux qui s'étaient avancés reculèrent et lui laissèrent un libre passage. Il continue à monter la côte avec M. Julien, lui avoue son crime, lui en raconte les détails, et ajoute: qu'on me pend si l'on veut!

Un peu calme par la violence même de cet excès, il se rend de nouveau chez son beau-père et fait de nouvelles tentatives pour voir sa femme; nouveau refus.

Le cœur de l'homme est ainsi fait que les obstacles n'ont pour l'ordinaire d'autre résultat que d'exalter davantage la persévérance des efforts déjoints, et ces efforts deviennent acharnés surtout lorsque ces obstacles sont injustes et s'opposent à la satisfaction d'un désir ardent et légitime. Julien veut donc à tout prix revoir sa femme, et il se rend le samedi chez son avocat qu'il consulte à ce sujet. Celui-ci répond qu'il faut la ravoir; Julien est ravi; mais il faut qu'il donne immédiatement dix piastres pour les frais d'émancipation d'un bref d'Habeas Corpus, et le malheureux n'a pas d'argent. Il part alors décidé à s'en procurer, et en se rendant chez M. Larivière, où il résidait depuis le mercredi de cette semaine, il vend pour 3s. un porte-crayon or de la valeur de 25s. qu'il avait rapporté de ses voyages. Ses amis s'informent du résultat de sa démarche; il répond que l'avocat lui a dit: "Vous pouvez tuer les obstacles." L'illusion s'empara de lui, il espère qu'il touchera enfin au terme de ses maux; mais l'argent!... Il ne peut s'en procurer et il retombe alors dans un état pitoyable d'où il sort quelques instants après; il se met à jouer de la flûte; puis, s'arrêtant au milieu d'un air comique, il dit à un de ses amis: "Connaissez-vous cet air? Non. Eh! bien, répondit-il, c'est l'air de la chanson que ma femme m'a chantée le jour de mes noces."

Arrive cette heure fatale, six heures sonnent! Julien se rend chez Thibault... Savait-il que Dion se trouvait là? Non, il ne pouvait pas le savoir et il s'y est rendu sans préméditation. En entrant, il aperçoit et lui dit: "Tiens, vous voilà! comment ça va-t-il? Les expressions qu'ils échangeaient sont amicales. Tout-à-coup le vertige se saisit de lui, il se précipite sur Dion, le terrasse et sort tranquillement en laissant étendu sur le plancher. Dion était mort, le parriede était consommé! et le meurtrier c'était Julien! Oui, messieurs, c'était lui; car peu importe la manière dont le coup a été frappé; l'infortuné dont la main s'est rougée du sang de son beau-père et qui attend de vous sa sentence de vie ou de mort, est, devant vous, et il m'autorise à vous dire que l'auteur du meurtre, c'est lui!

Je reprends mon récit. Vous avez remarqué sans doute qu'il a été prouvé que l'accusé était sorti tranquillement de la maison de Thibault. En sortant, il jette la parme dont il s'est servi et se rend dans un auberge tenu par M. Malheur, dans la rue Couillard, Haute-Ville. Il y prend quelques verres de boisson en compagnie de personnes de sa connaissance, et comme on lui introduit alors M. F. X. Julien, le message de la corporation, et qu'on le lui introduit comme son parent, il lui dit: "Il faudrait mieux pour vous que nous ne fussions pas parents; car je viens de déshonorer ma famille. M. Julien le trouvant très excité et ne voulant pas ajouter foi à ce que l'accusé lui racontait du meurtre qu'il venait de commettre, celui-ci lui dit: "Il est mort; je vous le répète: venez le voir avec moi." Ils partent en compagnie de M. P. Campeau et descendent à Saint-Roch, dans une voiture que l'accusé paye lui-même. Arrive à Saint-Roch, il veut suivre M. Julien dans la maison de Thibault; mais l'autre s'y oppose et s'y rend seul. Pendant qu'il attend son retour à quelque distance de la maison, le prisonnier dit au charretier qui le conduisait: "Savez-vous qui vous menez?" Non, répond le charretier.—Eh bien, je vais vous l'apprendre; vous menez un meurtrier." Le charretier refusa alors de le conduire plus loin. Il continua sa route à pied, et M. Julien, en sortant de la maison de Thibault, l'observa au moment où un groupe d'enfants le suivait en criant: le voici! Il poursuivit sa route, et M. Julien le suit jusqu'au pied de la Côte-a-Coton, dans la rue St. Valier, où il le rejoint. L'accusé se trouvait alors à quelque distance d'un groupe assez considérable de personnes dont quelques-unes tentent de s'approcher de lui. Il leur dit alors: qui de vous me prendra?—et ceux qui s'étaient avancés reculèrent et lui laissèrent un libre passage. Il continue à monter la côte avec M. Julien, lui avoue son crime, lui en raconte les détails, et ajoute: qu'on me pend si l'on veut!

Lavoie et M. Julien l'accompagnèrent jusqu'à la prison où il entre. On refuse de le recevoir, et ce n'est qu'après que deux hommes de police qui se trouvent présents, ont conféré avec le guichetier que celui-ci consent à l'écrouer.

Messieurs, si, dans cette conduite du prisonnier, vous voyez la conduite d'un meurtrier de sang-froid, vous arriverez à une conclusion à laquelle il m'a été impossible d'arriver moi-même après un examen consciencieux de tous les faits qui se rattachent à ce drame. En effet, dans les circonstances ordinaires, un meurtrier circulerait-il pour le théâtre et le moment de son crime, ceux ou trois témoins se trouvent réunis? Se désaisira-t-il de ses

armes au moment même où il avoue qu'il a tué un homme? En sortant tranquillement de la maison de Thibault, en jettant la parme dont il s'est servi, en se rendant dans un auberge tenu par M. Malheur, dans la rue Couillard, Haute-Ville, et en prenant quelques verres de boisson en compagnie de personnes de sa connaissance, et comme on lui introduit alors M. F. X. Julien, le message de la corporation, et qu'on le lui introduit comme son parent, il lui dit: "Il faudrait mieux pour vous que nous ne fussions pas parents; car je viens de déshonorer ma famille. M. Julien le trouvant très excité et ne voulant pas ajouter foi à ce que l'accusé lui racontait du meurtre qu'il venait de commettre, celui-ci lui dit: "Il est mort; je vous le répète: venez le voir avec moi." Ils partent en compagnie de M. P. Campeau et descendent à Saint-Roch, dans une voiture que l'accusé paye lui-même. Arrive à Saint-Roch, il veut suivre M. Julien dans la maison de Thibault; mais l'autre s'y oppose et s'y rend seul. Pendant qu'il attend son retour à quelque distance de la maison, le prisonnier dit au charretier qui le conduisait: "Savez-vous qui vous menez?" Non, répond le charretier.—Eh bien, je vais vous l'apprendre; vous menez un meurtrier." Le charretier refusa alors de le conduire plus loin. Il continua sa route à pied, et M. Julien, en sortant de la maison de Thibault, l'observa au moment où un groupe d'enfants le suivait en criant: le voici! Il poursuivit sa route, et M. Julien le suit jusqu'au pied de la Côte-a-Coton, dans la rue St. Valier, où il le rejoint. L'accusé se trouvait alors à quelque distance d'un groupe assez considérable de personnes dont quelques-unes tentent de s'approcher de lui. Il leur dit alors: qui de vous me prendra?—et ceux qui s'étaient avancés reculèrent et lui laissèrent un libre passage. Il continue à monter la côte avec M. Julien, lui avoue son crime, lui en raconte les détails, et ajoute: qu'on me pend si l'on veut!

Un peu calme par la violence même de cet excès, il se rend de nouveau chez son beau-père et fait de nouvelles tentatives pour voir sa femme; nouveau refus.

Le cœur de l'homme est ainsi fait que les obstacles n'ont pour l'ordinaire d'autre résultat que d'exalter davantage la persévérance des efforts déjoints, et ces efforts deviennent acharnés surtout lorsque ces obstacles sont injustes et s'opposent à la satisfaction d'un désir ardent et légitime. Julien veut donc à tout prix revoir sa femme, et il se rend le samedi chez son avocat qu'il consulte à ce sujet. Celui-ci répond qu'il faut la ravoir; Julien est ravi; mais il faut qu'il donne immédiatement dix piastres pour les frais d'émancipation d'un bref d'Habeas Corpus, et le malheureux n'a pas d'argent. Il part alors décidé à s'en procurer, et en se rendant chez M. Larivière, où il résidait depuis le mercredi de cette semaine, il vend pour 3s. un porte-crayon or de la valeur de 25s. qu'il avait rapporté de ses voyages. Ses amis s'informent du résultat de sa démarche; il répond que l'avocat lui a dit: "Vous pouvez tuer les obstacles." L'illusion s'empara de lui, il espère qu'il touchera enfin au terme de ses maux; mais l'argent!... Il ne peut s'en procurer et il retombe alors dans un état pitoyable d'où il sort quelques instants après; il se met à jouer de la flûte; puis, s'arrêtant au milieu d'un air comique, il dit à un de ses amis: "Connaissez-vous cet air? Non. Eh! bien, répondit-il, c'est l'air de la chanson que ma femme m'a chantée le jour de mes noces."

Arrive cette heure fatale, six heures sonnent! Julien se rend chez Thibault... Savait-il que Dion se trouvait là? Non, il ne pouvait pas le savoir et il s'y est rendu sans préméditation. En entrant, il aperçoit et lui dit: "Tiens, vous voilà! comment ça va-t-il? Les expressions qu'ils échangeaient sont amicales. Tout-à-coup le vertige se saisit de lui, il se précipite sur Dion, le terrasse et sort tranquillement en laissant étendu sur le plancher. Dion était mort, le parriede était consommé! et le meurtrier c'était Julien! Oui, messieurs, c'était lui; car peu importe la manière dont le coup a été frappé; l'infortuné dont la main s'est rougée du sang de son beau-père et qui attend de vous sa sentence de vie ou de mort, est, devant vous, et il m'autorise à vous dire que l'auteur du meurtre, c'est lui!

Je reprends mon récit. Vous avez remarqué sans doute qu'il a été prouvé que l'accusé était sorti tranquillement de la maison de Thibault. En sortant, il jette la parme dont il s'est servi et se rend dans un auberge tenu par M. Malheur, dans la rue Couillard, Haute-Ville. Il y prend quelques verres de boisson en compagnie de personnes de sa connaissance, et comme on lui introduit alors M. F. X. Julien, le message de la corporation, et qu'on le lui introduit comme son parent, il lui dit: "Il faudrait mieux pour vous que nous ne fussions pas parents; car je viens de déshonorer ma famille. M. Julien le trouvant très excité et ne voulant pas ajouter foi à ce que l'accusé lui racontait du meurtre qu'il venait de commettre, celui-ci lui dit: "Il est mort; je vous le répète: venez le voir avec moi." Ils partent en compagnie de M. P. Campeau et descendent à Saint-Roch, dans une voiture que l'accusé paye lui-même. Arrive à Saint-Roch, il veut suivre M. Julien dans la maison de Thibault; mais l'autre s'y oppose et s'y rend seul. Pendant qu'il attend son retour à quelque distance de la maison, le prisonnier dit au charretier qui le conduisait: "Savez-vous qui vous menez?" Non, répond le charretier.—Eh bien, je vais vous l'apprendre; vous menez un meurtrier." Le charretier refusa alors de le conduire plus loin. Il continua sa route à pied, et M. Julien, en sortant de la maison de Thibault, l'observa au moment où un groupe d'enfants le suivait en criant: le voici! Il poursuivit sa route, et M. Julien le suit jusqu'au pied de la Côte-a-Coton, dans la rue St. Valier, où il le rejoint. L'accusé se trouvait alors à quelque distance d'un groupe assez considérable de personnes dont quelques-unes tentent de s'approcher de lui. Il leur dit alors: qui de vous me prendra?—et ceux qui s'étaient avancés reculèrent et lui laissèrent un libre passage. Il continue à monter la côte avec M. Julien, lui avoue son crime, lui en raconte les détails, et ajoute: qu'on me pend si l'on veut!

Lavoie et M. Julien l'accompagnèrent jusqu'à la prison où il entre. On refuse de le recevoir, et ce n'est qu'après que deux hommes de police qui se trouvent présents, ont conféré avec le guichetier que celui-ci consent à l'écrouer.

Messieurs, si, dans cette conduite du prisonnier, vous voyez la conduite d'un meurtrier de sang-froid, vous arriverez à une conclusion à laquelle il m'a été impossible d'arriver moi-même après un examen consciencieux de tous les faits qui se rattachent à ce drame. En effet, dans les circonstances ordinaires, un meurtrier circulerait-il pour le théâtre et le moment de son crime, ceux ou trois témoins se trouvent réunis? Se désaisira-t-il de ses

armes au moment même où il avoue qu'il a tué un homme? En sortant tranquillement de la maison de Thibault, en jettant la parme dont il s'est servi, en se rendant dans un auberge tenu par M. Malheur, dans la rue Couillard, Haute-Ville, et en prenant quelques verres de boisson en compagnie de personnes de sa connaissance, et comme on lui introduit alors M. F. X. Julien, le message de la corporation, et qu'on le lui introduit comme son parent, il lui dit: "Il faudrait mieux pour vous que nous ne fussions pas parents; car je viens de déshonorer ma famille. M. Julien le trouvant très excité et ne voulant pas ajouter foi à ce que l'accusé lui racontait du meurtre qu'il venait de commettre, celui-ci lui dit: "Il est mort; je vous le répète: venez le voir avec moi." Ils partent en compagnie de M. P. Campeau et descendent à Saint-Roch, dans une voiture que l'accusé paye lui-même. Arrive à Saint-Roch, il veut suivre M. Julien dans la maison de Thibault; mais l'autre s'y oppose et s'y rend seul. Pendant qu'il attend son retour à quelque distance de la maison, le prisonnier dit au charretier qui le conduisait: "Savez-vous qui vous menez?" Non, répond le charretier.—Eh bien, je vais vous l'apprendre; vous menez un meurtrier." Le charretier refusa alors de le conduire plus loin. Il continua sa route à pied, et M. Julien, en sortant de la maison de Thibault, l'observa au moment où un groupe d'enfants le suivait en criant: le voici! Il poursuivit sa route, et M. Julien le suit jusqu'au pied de la Côte-a-Coton, dans la rue St. Valier, où il le rejoint. L'accusé se trouvait alors à quelque distance d'un groupe assez considérable de personnes dont quelques-unes tentent de s'approcher de lui. Il leur dit alors: qui de vous me prendra?—et ceux qui s'étaient avancés reculèrent et lui laissèrent un libre passage. Il continue à monter la côte avec M. Julien, lui avoue son crime, lui en raconte les détails, et ajoute: qu'on me pend si l'on veut!

Un peu calme par la violence même de cet excès, il se rend de nouveau chez son beau-père et fait de nouvelles tentatives pour voir sa femme; nouveau refus.

Le cœur de l'homme est ainsi fait que les obstacles n'ont pour l'ordinaire d'autre résultat que d'exalter davantage la persévérance des efforts déjoints, et ces efforts deviennent acharnés surtout lorsque ces obstacles sont injustes et s'opposent à la satisfaction d'un désir ardent et légitime. Julien veut donc à tout prix revoir sa femme, et il se rend le samedi chez son avocat qu'il consulte à ce sujet. Celui-ci répond qu'il faut la ravoir; Julien est ravi; mais il faut qu'il donne immédiatement dix piastres pour les frais d'émancipation d'un bref d'Habeas Corpus, et le malheureux n'a pas d'argent. Il part alors décidé à s'en procurer, et en se rendant chez M. Larivière, où il résidait depuis le mercredi de cette semaine, il vend pour 3s. un porte-crayon or de la valeur de 25s. qu'il avait rapporté de ses voyages. Ses amis s'informent du résultat de sa démarche; il répond que l'avocat lui a dit: "Vous pouvez tuer les obstacles." L'illusion s'empara de lui, il espère qu'il touchera enfin au terme de ses maux; mais l'argent!... Il ne peut s'en procurer et il retombe alors dans un état pitoyable d'où il sort quelques instants après; il se met à jouer de la flûte; puis, s'arrêtant au milieu d'un air comique, il dit à un de ses amis: "Connaissez-vous cet air? Non. Eh! bien, répondit-il, c'est l'air de la chanson que ma femme m'a chantée le jour de mes noces."

Arrive cette heure fatale, six heures sonnent! Julien se rend chez Thibault... Savait-il que Dion se trouvait là? Non, il ne pouvait pas le savoir et il s'y est rendu sans préméditation. En entrant, il aperçoit et lui dit: "Tiens, vous voilà! comment ça va-t-il? Les expressions qu'ils échangeaient sont amicales. Tout-à-coup le vertige se saisit de lui, il se précipite sur Dion, le terrasse et sort tranquillement en laissant étendu sur le plancher. Dion était mort, le parriede était consommé! et le meurtrier c'était Julien! Oui, messieurs, c'était lui; car peu importe la manière dont le coup a été frappé; l'infortuné dont la main s'est rougée du sang de son beau-père et qui attend de vous sa sentence de vie ou de mort, est, devant vous, et il m'autorise à vous dire que l'auteur du meurtre, c'est lui!

Je reprends mon récit. Vous avez remarqué sans doute qu'il a été prouvé que l'accusé était sorti tranquillement de la maison de Thibault. En sortant, il jette la parme dont il s'est servi et se rend dans un auberge tenu par M. Malheur, dans la rue Couillard, Haute-Ville. Il y prend quelques verres de boisson en compagnie de personnes de sa connaissance, et comme on lui introduit alors M. F. X. Julien, le message de la corporation, et qu'on le lui introduit comme son parent, il lui dit: "Il faudrait mieux pour vous que nous ne fussions pas parents; car je viens de déshonorer ma famille. M. Julien le trouvant très excité et ne voulant pas ajouter foi à ce que l'accusé lui racontait du meurtre qu'il venait de commettre, celui-ci lui dit: "Il est mort; je vous le répète: venez le voir avec moi." Ils partent en compagnie de M. P. Campeau et descendent à Saint-Roch, dans une voiture que l'accusé paye lui-même. Arrive à Saint-Roch, il veut suivre M. Julien dans la maison de Thibault; mais l'autre s'y oppose et s'y rend seul. Pendant qu'il attend son retour à quelque distance de la maison, le prisonnier dit au charretier qui le conduisait: "Savez-vous qui vous menez?" Non, répond le charretier.—Eh bien, je vais vous l'apprendre; vous menez un meurtrier." Le charretier refusa alors de le conduire plus loin. Il continua sa route à pied, et M. Julien, en sortant de la maison de Thibault, l'observa au moment où un groupe d'enfants le suivait en criant: le voici! Il poursuivit sa route, et M. Julien le suit jusqu'au pied de la Côte-a-Coton, dans la rue St. Valier, où il le rejoint. L'accusé se trouvait alors à quelque distance d'un groupe assez considérable de personnes dont quelques-unes tentent de s'approcher de lui. Il leur dit alors: qui de vous me prendra?—et ceux qui s'étaient avancés reculèrent et lui laissèrent un libre passage. Il continue à monter la côte avec M. Julien, lui avoue son crime, lui en raconte les détails, et ajoute: qu'on me pend si l'on veut!

Lavoie et M. Julien l'accompagnèrent jusqu'à la prison où il entre. On refuse de le recevoir, et ce n'est qu'après que deux hommes de police qui se trouvent présents, ont conféré avec le guich





Avis Divers.

AVIS. GOODWIN FRERES... Avis concernant la liberté d'information...

ES assignés (D'un d'eux, M. Marois, étant parti pour l'Europe... Avis de vente de marchandises...

Economie du Fourrage. HENRY SCOTT. Avis concernant l'économie du fourrage...

GLOVER & FRY, PRENNENT respectueusement l'attention des Dames de Québec... Avis de vente de vêtements...

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général... Avis de vente de marchandises...

A VENDRE. Un assortiment de Toiles, de devants en Toiles, Linon, Toile brune de Hollande, etc... Avis de vente de textiles...

TROUVE. DANS le mois de novembre dernier, dans le magasin de MM. Clinie, Simard et Méthot... Avis de recherche de marchandises...

AUX CONSTRUCTEURS DE NAVIRES: LE soussigné recevra des ordres, pour la manufacture de fer ROND et PLAT... Avis de construction navale...

Etude de Notaire. T. F. MOFFET, notaire, a fixé sa résidence au n° 83, de la maison de dame veuve Giroux... Avis de notaire...

ARGENT TROUVE. DANS le magasin de fer de MM. Jos. Robitaille et Picher, faubourg St. Jean... Avis de recherche d'argent...

A vendre par les Soussignés: FLEUR EXTRA, Lambton, Oshawa Plough et Bonmarille... Avis de vente de produits agricoles...

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE QUEBEC CONTRE LE FEU. ON fait savoir par le présent aux actionnaires... Avis de compagnie d'assurance...

Marchands d'Épicerie. LES SOUSSIGNÉS donnent avis qu'à dater du 1er février prochain... Avis de commerce d'épicerie...

Longtemps attendu, et arrivé enfin! LE soussigné a l'honneur d'annoncer l'arrivée d'Angleterre... Avis de marchandises importées...

A Vendre. 100 BOUCAUTS mere brillant de Porto Rico, 500 boites Thibault, Twanky, etc... Avis de vente de produits alimentaires...

MORUE fraîche. ON trouve constamment pendant l'hiver de la MORUE FRAÎCHE... Avis de vente de poisson...

Diligences.

Service de Saint-Thomas à la Pointe-Lévi et retour. COMME par le passé, les départs auront lieu tous les jours... Avis de diligences...

FRANÇOIS BOULANGER. 21 novembre 1853. Avis de diligences...

"National Express Co." CHEZ M. PELLEN VIRGILE & CIE. EFFECTUANT la transmission d'ARGENT... Avis de service postal...

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général... Avis de service postal...

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général... Avis de service postal...

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général... Avis de service postal...

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général... Avis de service postal...

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général... Avis de service postal...

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général... Avis de service postal...

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général... Avis de service postal...

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général... Avis de service postal...

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général... Avis de service postal...

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général... Avis de service postal...

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général... Avis de service postal...

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général... Avis de service postal...

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général... Avis de service postal...

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général... Avis de service postal...

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général... Avis de service postal...

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général... Avis de service postal...

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général... Avis de service postal...

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général... Avis de service postal...

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général... Avis de service postal...

Chemins de Fer.

Chemin de fer de la Rive Nord. AVIS PUBLIC est par le présent donné que "La Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord" s'adresse au Parlement Provincial... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Chemin de fer de la Rive Nord. LE bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour assurer les effets de la Compagnie de chemin de fer... Avis de chemin de fer...

Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE. Bâtisses de l'Assurance Royale, RUES NORTH JOHN et DALE, LIVERPOOL. No. 29, RUE LOMBARD, COIN DE CLEMENS LANE, LONDRES. CAPITAL, £2,000,000, en 100,000 parts de £20 chaque. J. S. LEIGH, Sec. - R. B. H. BLUNDELL, Sec. Secrétaire et Agent: PERCY M. DOVE, écuyer. Banquiers à Liverpool, - LA BANQUE DE LIVERPOOL. Banquiers à Londres: MM. GYNN, HALFAX & CIE. Banquiers à Québec, - LA BANQUE DE MONTREAL. LE fonds considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence de ses propriétaires, le mettent au rang des emplois les plus élevés du royaume, quant à ce qui regarde les intérêts du public. On continue de prendre des Assurances contre le Feu à des prix très modérés. La Compagnie se distinguera comme par le passé par sa ponctualité à régler les réclamations. On ne charge rien pour la police. BRANCHE D'ASSURANCE POUR LA VIE. Les avantages que présentent cette Branche de la Compagnie sont connus, savoir: Le vie présentement tant dans sa assurance que dans les profits pour l'assuré, s'élevant au tiers du montant, peu de frais d'administration, les dépenses du Bureau étant supportées proportionnellement par les deux branches, et l'exemption de la part de l'assuré des charges de la Société. Dr. HOWARD, médecin consultant. FORTSHY & BELL, Agents. Chambres de Commerce. Québec, 27 août 1853. 12m.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AGLE, sur la vie. Bureau des Agents, QUAI DE HUNT, (au-dessous de la porte) W. & W. C. HENDERSON, AGENTS POUR LE CANADA. Québec, 21 juin 1853. OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et des incertitudes de l'Assurance Mutuelle, la Compagnie d'Assurance de l'AGLE offre de plus la garantie d'un COMPAGNIE DE PROPRIETAIRES avec un capital considérable, assuré par acte de Parlement, 52 George St. Les Assurances sont très modérées, et comme 50 sur 100 de tous les profits sont divisés entre les assurés, tous les cinq ans, il est évident que les primes finalement payées par les assurés, sont les plus basses qu'aucune assurance sur la vie puisse donner tant dans sa assurance que dans les profits de la Compagnie excédés, sans compter le capital payé. UN DEMI MILLION STERLING. Le revenu annuel est de plus de £125,000 sterling. Le nombre des Polices, excède 4,000, et le total du montant assuré est de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIBRES sterling. Par le dernier partage des profits, environ £100,000 ont été ajoutés aux sommes assurées, pour toute la vie. Depuis la formation de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1850, les assurés ont reçu en paiement de leurs primes, le somme de £1,185,000 sterling, et la libéralité de la Compagnie est bien connue. On accorde des Polices sur le système du demi-crédit, lorsqu'on exige. Tout renseignement quant aux détails, se donne par les agents à Québec, Montréal et Toronto. PRIMES - POUR LA VIE. Age. Primes. Age. Primes. 18 ans. 2 0 2 30 ans. 4 11 4 25 " 2 10 2 35 " 5 10 11 30 " 2 10 8 60 " 6 7 4 35 " 2 17 1 65 " 8 13 7 40 " 3 5 0 70 " 11 13 2 45 " 3 16 0 75 " 11 13 2 Il y a aussi des taux pour une année, pour sept années, pour des vies conjuguées, et des demi-primés, tous payables par quart, semestre ou par année. 12m.

COMPAGNIE "EQUITABLE" D'ASSURANCE CONTRE LE FEU. 450 West Strand, Londres. ET NO. 17, GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL. CAPITAL, £300,000 STERLING. PRÉSIDENT: A. C. BARCLAY, ECUYER. DIRECTEURS: CHS. BENNETT, ECR. HUGH GROFF, ECR. JOHN MOSS, ECR. FRED. MORRIS, ECR. C. T. SEWARD, ECR. JOHN SHAW, ECR. ED. S. SYMES, ECR. CLEM. TABOR, ECR. THS. WEST, ECR. F. F. WOODHOUSE, ECR. SECRÉTAIRE: WILLIAM H. PRESTON, ECUYER. AUDITEURS: HENRY EVE, ECR. THS. WILLIAMS, ECR. BANQUIERS: MM. GYNN, MILLS & CIE. SOLICITEURS: MM. CARDALE, ILIFFE & RUSSELL. DIRECTEURS LOCAUX, MONTREAL: WILLIAM LUNN, ECR. J. TORRANCE, ECR. J. FROTHINGHAM, ECR. ALF. LAROCQUE, ECR. BENJ. HOLMES, ECR. HON. W. MORRIS, ECR. G. MACKENZIE, ECR. E. R. FABRE, ECR. A. T. GALT, ECR. THEOD. HART, ECR. AGENT GÉNÉRAL DES COLONIES BRITANNIQUES DE L'AMÉRIQUE DU NORD: FREDERICK R. STARR, ECUYER. COMPTABLE ET CAISSIER: JAMES B. M. CHIPMAN, ECUYER. CE BUREAU assure contre toutes pertes ou dommages causés par le feu, toutes descriptions de Bâtisses, Moulins et Manufactures; Marchandises, etc.; Vaisseau au port et en construction, etc.; Barges ou autres Vaisseaux sur les Rivières ou Canaux, et les Marchandises y chargées; produits et ustensiles d'Agriculture de toute description. LE BUREAU D'ASSURANCE "EQUITABLE" au moyen d'une analyse constante de sa propre expérience, de temps à autre, adaptera son tarif à la nature des cas. A cette fin, une investigation sera faite annuellement dans chaque classe de risques; et l'on remboursera une moitié, ou 50 par cent, de l'excédent clair à tous les Assurés dont les Polices auront eu trois ans d'existence. Les engagements de "l'Equitable" sont garantis par un "Propriétaire" responsable et par un capital soûlérit très ample. Les Assurés sont exemptés des risques qu'impose une Assurance Mutuelle et ont droit, d'après les conditions de l'Association, de partager la moitié des profits. Les pertes sont ajustées et payées à Montréal, sans déduction ou exemption et sans être référées à Londres. Par une résolution du Bureau de Londres, les Primes sont retenues à Montréal pour payer les pertes et accumuler un fonds de £10,000. Les Directeurs à Montréal s'assemblent toutes les semaines. Des Agents sont nommés pour tout le Canada. On peut aussi s'adresser au Bureau de la "Société de Bâtisses de l'Union, maison Cloche. WESTON HUNT & JOHN ROSS, Agents pour Québec. 9 février 1853. 12m.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AGLE, sur la vie. Bureau des Agents, QUAI DE HUNT, (au-dessous de la porte) W. & W. C. HENDERSON, AGENTS POUR LE CANADA. Québec, 21 juin 1853. OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et des incertitudes de l'Assurance Mutuelle, la Compagnie d'Assurance de l'AGLE offre de plus la garantie d'un COMPAGNIE DE PROPRIETAIRES avec un capital considérable, assuré par acte de Parlement, 52 George St. Les Assurances sont très modérées, et comme 50 sur 100 de tous les profits sont divisés entre les assurés, tous les cinq ans, il est évident que les primes finalement payées par les assurés, sont les plus basses qu'aucune assurance sur la vie puisse donner tant dans sa assurance que dans les profits de la Compagnie excédés, sans compter le capital payé. UN DEMI MILLION STERLING. Le revenu annuel est de plus de £125,000 sterling. Le nombre des Polices, excède 4,000, et le total du montant assuré est de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIBRES sterling. Par le dernier partage des profits, environ £100,000 ont été ajoutés aux sommes assurées, pour toute la vie. Depuis la formation de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1850, les assurés ont reçu en paiement de leurs primes, le somme de £1,185,000 sterling, et la libéralité de la Compagnie est bien connue. On accorde des Polices sur le système du demi-crédit, lorsqu'on exige. Tout renseignement quant aux détails, se donne par les agents à Québec, Montréal et Toronto. PRIMES - POUR LA VIE. Age. Primes. Age. Primes. 18 ans. 2 0 2 30 ans. 4 11 4 25 " 2 10 2 35 " 5 10 11 30 " 2 10 8 60 " 6 7 4 35 " 2 17 1 65 " 8 13 7 40 " 3 5 0 70 " 11 13 2 45 " 3 16 0 75 " 11 13 2 Il y a aussi des taux pour une année, pour sept années, pour des vies conjuguées, et des demi-primés, tous payables par quart, semestre ou par année. 12m.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AGLE, sur la vie. Bureau des Agents, QUAI DE HUNT, (au-dessous de la porte) W. & W. C. HENDERSON, AGENTS POUR LE CANADA. Québec, 21 juin 1853. OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et des incertitudes de l'Assurance Mutuelle, la Compagnie d'Assurance de l'AGLE offre de plus la garantie d'un COMPAGNIE DE PROPRIETAIRES avec un capital considérable, assuré par acte de Parlement, 52 George St. Les Assurances sont très modérées, et comme 50 sur 100 de tous les profits sont divisés entre les assurés, tous les cinq ans, il est évident que les primes finalement payées par les assurés, sont les plus basses qu'aucune assurance sur la vie puisse donner tant dans sa assurance que dans les profits de la Compagnie excédés, sans compter le capital payé. UN DEMI MILLION STERLING. Le revenu annuel est de plus de £125,000 sterling. Le nombre des Polices, excède 4,000, et le total du montant assuré est de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIBRES sterling. Par le dernier partage des profits, environ £100,000 ont été ajoutés aux sommes assurées, pour toute la vie. Depuis la formation de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1850, les assurés ont reçu en paiement de leurs primes, le somme de £1,185,000 sterling, et la libéralité de la Compagnie est bien connue. On accorde des Polices sur le système du demi-crédit, lorsqu'on exige. Tout renseignement quant aux détails, se donne par les agents à Québec, Montréal et Toronto. PRIMES - POUR LA VIE. Age. Primes. Age. Primes. 18 ans. 2 0 2 30 ans. 4 11 4 25 " 2 10 2 35 " 5 10 11 30 " 2 10 8 60 " 6 7 4 35 " 2 17 1 65 " 8 13 7 40 " 3 5 0 70 " 11 13 2 45 " 3 16 0 75 " 11 13 2 Il y a aussi des taux pour une année, pour sept années, pour des vies conjuguées, et des demi-primés, tous payables par quart, semestre ou par année. 12m.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AGLE, sur la vie. Bureau des Agents, QUAI DE HUNT, (au-dessous de la porte) W. & W. C. HENDERSON, AGENTS POUR LE CANADA. Québec, 21 juin 1853. OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et des incertitudes de l'Assurance Mutuelle, la Compagnie d'Assurance de l'AGLE offre de plus la garantie d'un COMPAGNIE DE PROPRIETAIRES avec un capital considérable, assuré par acte de Parlement, 52 George St. Les Assurances sont très modérées, et comme 50 sur 100 de tous les profits sont divisés entre les assurés, tous les cinq ans, il est évident que les primes finalement payées par les assurés, sont les plus basses qu'aucune assurance sur la vie puisse donner tant dans sa assurance que dans les profits de la Compagnie excédés, sans compter le capital payé. UN DEMI MILLION STERLING. Le revenu annuel est de plus de £125,000 sterling. Le nombre des Polices, excède 4,000, et le total du montant assuré est de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIBRES sterling. Par le dernier partage des profits, environ £100,000 ont été ajoutés aux sommes assurées, pour toute la vie. Depuis la formation de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1850, les assurés ont reçu en paiement de leurs primes, le somme de £1,185,000 sterling, et la libéralité de la Compagnie est bien connue. On accorde des Polices sur le système du demi-crédit, lorsqu'on exige. Tout renseignement quant aux détails, se donne par les agents à Québec, Montréal et Toronto. PRIMES - POUR LA VIE. Age. Primes. Age. Primes. 18 ans. 2 0 2 30 ans. 4 11 4 25 " 2 10 2 35 " 5 10 11 30 " 2 10 8 60 " 6 7 4 35 " 2 17 1 65 " 8 13 7 40 " 3 5 0 70 " 11 13 2 45 " 3 16 0 75 " 11 13 2 Il y a aussi des taux pour une année, pour sept années, pour des vies conjuguées, et des demi-primés, tous payables par quart, semestre ou par année. 12m.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AGLE, sur la vie. Bureau des Agents, QUAI DE HUNT, (au-dessous de la porte) W. & W. C. HENDERSON, AGENTS POUR LE CANADA. Québec, 21 juin 1853. OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et des incertitudes de l'Assurance Mutuelle, la Compagnie d'Assurance de l'AGLE offre de plus la garantie d'un COMPAGNIE DE PROPRIETAIRES avec un capital considérable, assuré par acte de Parlement, 52 George St. Les Assurances sont très modérées, et comme 50 sur 100 de tous les profits sont divisés entre les assurés, tous les cinq ans, il est évident que les primes finalement payées par les assurés, sont les plus basses qu'aucune assurance sur la vie puisse donner tant dans sa assurance que dans les profits de la Compagnie excédés, sans compter le capital payé. UN DEMI MILLION STERLING. Le revenu annuel est de plus de £125,000 sterling. Le nombre des Polices, excède 4,000, et le total du montant assuré est de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIBRES sterling. Par le dernier partage des profits, environ £100,000 ont été ajoutés aux sommes assurées, pour toute la vie. Depuis la formation de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1850, les assurés ont reçu en paiement de leurs primes, le somme de £1,185,000 sterling, et la libéralité de la Compagnie est bien connue. On accorde des Polices sur le système du demi-crédit, lorsqu'on exige. Tout renseignement quant aux détails, se donne par les agents à Québec, Montréal et Toronto. PRIMES - POUR LA VIE. Age. Primes. Age. Primes. 18 ans. 2 0 2 30 ans. 4 11 4 25 " 2 10 2 35 " 5 10 11 30 " 2 10 8 60 " 6 7 4 35 " 2 17 1 65 " 8 13 7 40 " 3 5 0 70 " 11 13 2 45 " 3 16 0 75 " 11 13 2 Il y a aussi des taux pour une année, pour sept années, pour des vies conjuguées, et des demi-primés, tous payables par quart, semestre ou par année. 12m.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AGLE, sur la vie. Bureau des Agents, QUAI DE HUNT, (au-dessous de la porte) W. & W. C. HENDERSON, AGENTS POUR LE CANADA. Québec, 21 juin 1853. OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et des incertitudes de l'Assurance Mutuelle, la Compagnie d'Assurance de l'AGLE offre de plus la garantie d'un COMPAGNIE DE PROPRIETAIRES avec un capital considérable, assuré par acte de Parlement, 52 George St. Les Assurances sont très modérées, et comme 50 sur 100 de tous les profits sont divisés entre les assurés, tous les cinq ans, il est évident que les primes finalement payées par les assurés, sont les plus basses qu'aucune assurance sur la vie puisse donner tant dans sa assurance que dans les profits de la Compagnie excédés, sans compter le capital payé. UN DEMI MILLION STERLING. Le revenu annuel est de plus de £125,000 sterling. Le nombre des Polices, excède 4,000, et le total du montant assuré est de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIBRES sterling. Par le dernier partage des profits, environ £100,000 ont été ajoutés aux sommes assurées, pour toute la vie. Depuis la formation de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1850, les assurés ont reçu en paiement de leurs primes, le somme de £1,185,000 sterling, et la libéralité de la Compagnie est bien connue. On accorde des Polices sur le système du demi-crédit, lorsqu'on exige. Tout renseignement quant aux détails, se donne par les agents à Québec, Montréal et Toronto. PRIMES - POUR LA VIE. Age. Primes. Age. Primes. 18 ans. 2 0 2 30 ans. 4 11 4 25 " 2 10 2 35 " 5 10 11 30 " 2 10 8 60 " 6 7 4 35 " 2 17 1 65 " 8 13 7 40 " 3 5 0 70 " 11 13 2 45 " 3 16 0 75 " 11 13 2 Il y a aussi des taux pour une année, pour sept années, pour des vies conjuguées, et des demi-primés, tous payables par quart, semestre ou par année. 12m.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AGLE, sur la vie. Bureau des Agents, QUAI DE HUNT, (au-dessous de la porte) W. & W. C. HENDERSON, AGENTS POUR LE CANADA. Québec, 21 juin 1853. OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et des incertitudes de l'Assurance Mutuelle, la Compagnie d'Assurance de l'AGLE offre de plus la garantie d'un COMPAGNIE DE PROPRIETAIRES avec un capital considérable, assuré par acte de Parlement, 52 George St. Les Assurances sont très modérées, et comme 50 sur 100 de tous les profits sont divisés entre les assurés, tous les cinq ans, il est évident que les primes finalement payées par les assurés, sont les plus basses qu'aucune assurance sur la vie puisse donner tant dans sa assurance que dans les profits de la Compagnie excédés, sans compter le capital payé. UN DEMI MILLION STERLING. Le revenu annuel est de plus de £125,000 sterling. Le nombre des Polices, excède 4,000, et le total du montant assuré est de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIBRES sterling. Par le dernier partage des profits, environ £100,000 ont été ajoutés aux sommes assurées, pour toute la vie. Depuis la formation de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1850, les assurés ont reçu en paiement de leurs primes, le somme de £1,185,000 sterling, et la libéralité de la Compagnie est bien connue. On accorde des Polices sur le système du demi-crédit, lorsqu'on exige. Tout renseignement quant aux détails, se donne par les agents à Québec, Montréal et Toronto. PRIMES - POUR LA VIE. Age. Primes. Age. Primes. 18 ans. 2 0 2 30 ans. 4 11 4 25 " 2 10 2 35 " 5 10 11 30 " 2 10 8 60 " 6 7 4 35 " 2 17 1 65 " 8 13 7 40 " 3 5 0 70 " 11 13 2 45 " 3 16 0 75 " 11 13 2 Il y a aussi des taux pour une année, pour sept années, pour des vies conjuguées, et des demi-primés, tous payables par quart, semestre ou par année. 12m.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AGLE, sur la vie. Bureau des Agents, QUAI DE HUNT, (au-dessous de la porte) W. & W. C. HENDERSON, AGENTS POUR LE CANADA. Québec, 21 juin 1853. OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et des incertitudes de l'Assurance Mutuelle, la Compagnie d'Assurance de l'AGLE offre de plus la garantie d'un COMPAGNIE DE PROPRIETAIRES avec un capital considérable, assuré par acte de Parlement, 52 George St. Les Assurances sont très modérées, et comme 50 sur 100 de tous les profits sont divisés entre les assurés, tous les cinq ans, il est évident que les primes finalement payées par les assurés, sont les plus basses qu'aucune assurance sur la vie puisse donner tant dans sa assurance que dans les profits de la Compagnie excédés, sans compter le capital payé. UN DEMI MILLION STERLING. Le revenu annuel est de plus de £125,000 sterling. Le nombre des Polices, excède 4,000, et le total du montant assuré est de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIBRES sterling. Par le dernier partage des profits, environ £100,000 ont été ajoutés aux sommes assurées, pour toute la vie. Depuis la formation de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1850, les assurés ont reçu en paiement de leurs primes, le somme de £1,185,000 sterling, et la libéralité de la Compagnie est bien connue. On accorde des Polices sur le système du demi-crédit, lorsqu'on exige. Tout renseignement quant aux détails, se donne par les agents à Québec, Montréal et Toronto. PRIMES - POUR LA VIE. Age. Primes. Age. Primes. 18 ans. 2 0 2 30 ans. 4 11 4 25 " 2 10 2 35 " 5 10 11 30 " 2 10 8 60 " 6 7 4 35 " 2 17 1 65 " 8 13 7 40 " 3 5 0 70 " 11 13 2 45 " 3 16 0 75 " 11 13 2 Il y a aussi des taux pour une année, pour sept années, pour des vies conjuguées, et des demi-primés, tous payables par quart, semestre ou par année. 12m.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AGLE, sur la vie. Bureau des Agents, QUAI DE HUNT, (au-dessous de la porte) W. & W. C. HENDERSON, AGENTS POUR LE CANADA. Québec, 21 juin 1853. OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et des incertitudes de l'Assurance Mutuelle, la Compagnie d'Assurance de l'AGLE offre de plus la garantie d'un COMPAGNIE DE PROPRIETAIRES avec un capital considérable, assuré par acte de Parlement, 52 George St. Les Assurances sont très modérées, et comme 50 sur 100 de tous les profits sont divisés entre les assurés, tous les cinq ans, il est évident que les primes finalement payées par les assurés, sont les plus basses qu'aucune assurance sur la vie puisse donner tant dans sa assurance que dans les profits de la Compagnie excédés, sans compter le capital payé. UN DEMI MILLION STERLING. Le revenu annuel est de plus de £125,000 sterling. Le nombre des Polices, excède 4,000, et le total du montant assuré est de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIBRES sterling. Par le dernier partage des profits, environ £100,000 ont été ajoutés aux sommes assurées, pour toute la vie. Depuis la formation de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1850, les assurés ont reçu en paiement de leurs primes, le somme de £1,185,000 sterling, et la libéralité de la Compagnie est bien connue. On accorde des Polices sur le système du demi-crédit, lorsqu'on exige. Tout renseignement quant aux détails, se donne par les agents à Québec, Montréal et Toronto. PRIMES - POUR LA VIE. Age. Primes. Age. Primes. 18 ans. 2 0 2 30 ans. 4 11 4 25 " 2 10 2 35 " 5 10 11 30 " 2 10 8 60 " 6 7 4 35 " 2 17 1 65 " 8 13 7 40 " 3 5 0 70 " 11 13 2 45 " 3 16 0 75 " 11 13 2 Il y a aussi des taux pour une année, pour sept années, pour des vies conjuguées, et des demi-primés, tous payables par quart, semestre ou par année. 12m.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AGLE, sur la vie. Bureau des Agents, QUAI DE HUNT, (au-dessous de la porte) W. & W. C. HENDERSON, AGENTS POUR LE CANADA. Québec, 21 juin 1853. OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et des incertitudes de l'Assurance Mutuelle, la Compagnie d'Assurance de l'AGLE offre de plus la garantie d'un COMPAGNIE DE PROPRIETAIRES avec un capital considérable, assuré par acte de Parlement, 52 George St. Les Assurances sont très modérées, et comme 50 sur 100 de tous les profits sont divisés entre les assurés, tous les cinq ans, il est évident que les primes finalement payées par les assurés, sont les plus basses qu'aucune assurance sur la vie puisse donner tant dans sa assurance que dans les profits de la Compagnie excédés, sans compter le capital payé. UN DEMI MILLION STERLING. Le revenu annuel est de plus de £125,000 sterling. Le nombre des Polices, excède 4,000, et le total du montant assuré est de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIBRES sterling. Par le dernier partage des profits, environ £100,000 ont été ajoutés aux sommes assurées, pour toute la vie. Depuis la formation de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1850, les assurés ont reçu en paiement de leurs primes, le somme de £1,185,000 sterling, et la libéralité de la Compagnie est bien connue. On accorde des Polices sur le système du demi-crédit, lorsqu'on exige. Tout renseignement quant aux détails, se donne par les agents à Québec, Montréal et Toronto. PRIMES - POUR LA VIE. Age. Primes. Age. Primes. 18 ans. 2 0 2 30 ans. 4 11 4 25 " 2 10 2 35 " 5 10 11 30 " 2 10 8 60 " 6 7 4 35 " 2 17 1 65 " 8 13 7 40 " 3 5 0 70 " 11 13 2 45 " 3 16 0 75 " 11 13 2 Il y a aussi des taux pour une année, pour sept années, pour des vies conjuguées, et des demi-primés, tous payables par quart, semestre ou par année. 12m.